



COMITE DU JURA

**FEDERATION FRANCAISE DE PETANQUE ET JEU
PROVENCAL**



RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR

Le vendredi 30 septembre 2022 à 18h30

Au boulodrome régional de Bans

Présents :

Mmes Nadia DA COSTA, Emilie MARAUX, Alexandra MONNET-FISTEBERG et Yvette OUTREY.

MM. Dominique BACHELEY, Patrick CROTET, Paulo DE BASTOS, Michel DEMOUGEOT, Michel FLAGEL, Patrick GRUNEISEN, Hervé MOINE, Michel LIBOZ, Antoine MARTINELLO, Frédéric MONNIER, Gilles OUTREY, Patrick PETETIN et Marc SERTILLANGE.

Absents excusés :

Docteur RAZAFINDRAKOTO Davida.

Mme Aurélie BRENIAUX.

M. Jean BINDA, Ludovic BRASSEUR, Julien MARAUX, Jean-Marie MARAUX, Christian VALET.

Invités :

M. Philippe JARCELLAT (excusé)

M. Michel BOURGEON (excusé)

M. Guillaume PICARD (excusé)

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous les membres pour cette troisième réunion de l'année.

Il souhaite un prompt rétablissement à Christian VALET qui a été hospitalisé d'urgence à la suite d'une contamination à la légionellose. Après un passage par le coma et de diverses complications, il va mieux. De même, prompt rétablissement à Aurélie BRENIAUX, souffrante.

Du côté des disparitions, à noter celle de M. Gilles PETIOT de l'ABJ.

Félicitations à Moirans, Mont-sous-Vaudrey et L'Etoile Jura qui se sont qualifiés pour le premier tour régional de la Coupe de France. L'Etoile Jura a remporté sa rencontre contre Fontaine les Dijon.

Dernière minute : tous les clubs jurassiens se qualifient. Sportivement pétanque gagne contre Toulon sur Arroux et Champvans contre Arc les Gray. Félicitations aux 5 clubs jurassiens.

Le tirage du 2ème tour a été effectué et les rencontres devront se faire avant le 30 octobre :

- L'Etoile recevra Beure (25)
- Champvans recevra Strasbourg (67)
- Moirans-en-Montagne recevra Saint-Germain-du-Plain (71)
- Mont-sous-Vaudrey recevra Scey-sur-Saône (70)
- Sportivement pétanque se déplacera à Valdoie (90)

1 : Approbation de la réunion du CD39 du 15 avril 2022.

Le compte-rendu réalisé par Aurélie BRENIAUX est adopté à l'unanimité.

2 : Bilan des championnats du Jura et de France.

Globalement, les championnats du Jura se sont bien passés. C'est toujours chez les vétérans que les problèmes de tenue homogène sont récurrents. Michel FLAGEL rappelle le problème d'approvisionnement de tenues avec des équipementiers pas toujours capables de respecter les délais de livraison. Effectivement, si le problème est réel, néanmoins, le jury est désigné pour faire appliquer le règlement. Frédéric Monnier précise que le sigle de la marque sur la tenue peut être différent.

Le championnat doublette vétéran féminin a été la source d'une polémique puisque les féminines n'ont pas été récompensées alors que le championnat est honorifique. Le Président assume complètement sa décision compte tenu du très faible nombre d'équipes. Cependant, il ne s'oppose pas à ce qu'un vote soit réalisé pour cette dotation.

Vote : Pour : 9 Contre : 4 Abstentions : 3

Ces féminines recevront prochainement chacune leur dotation de 50€. Dominique BACHELEY effectuera les règlements, soit par chèques, soit par virements.

Pour finir, le président demande à Michel DEMOUGEOT de rectifier le cahier des charges des championnats par la phrase suivante :

« Une dotation est prévue pour les championnats honorifiques à condition qu'il y ait au minimum 16 équipes triplètes et au minimum 32 équipes doublettes. »

La question de la suppression de ce championnat est posée.

Vote : Pour : 11 Contre : 1 Abstentions : 4

Donc, il est supprimé dès 2023 et les féminines « vétéranes » joueront avec ces messieurs l'an prochain.

Un tour de table est effectué pour les championnats de France. Dans l'ensemble, les remarques sont satisfaisantes. Le seul bémol concerne l'hébergement en camping type mobil home à Ax les Thermes. Hervé MOINE rappelle la difficulté de trouver un hébergement à proximité de certains sites de championnats de France et la question se pose des critères d'attribution de ces lieux quand ils n'offrent que très peu de solutions. Tout le monde convient que ce n'est pas l'idéal pour les joueurs et le Président demande qu'Hervé privilégie toujours l'hébergement en hôtel quand cela est possible.

Alexandra MONNET-FISTEBERG fait remarquer que des délégués d'autres départements n'avaient pas la tenue homogène avec les joueurs. Se pose donc la question de l'homogénéité.

Dernière minute : Le Président, Paulo De Bastos, a questionné la fédération et voici la réponse : cf. le règlement : « Article 5 – Les joueurs (joueuses) qualifiés(es) ainsi que les délégués(es) devront être revêtus(es) de la tenue remise ou imposée par leur Comité Régional ou leur Comité Départemental conformément aux directives portées à l'annexe I du présent règlement et annexe VIII du Règlement Administratif et Sportif de la FFPJP. Le délégué doit porter la tenue imposée mais pas forcément à l'identique.

Afin de faire face aux nombreuses augmentations des différents organisateurs de championnats de France, du prix du carburant, des prestations hôtelières et de restauration, le Président propose une augmentation du prix de l'inscription aux championnats départementaux. Ils sont de 4€ depuis 2002. En les passant à 6€, c'est environ 5000€ qui permettront de garantir notre politique sportive actuelle. Néanmoins, cette décision ne peut qu'être prise en Assemblée Générale. Cependant, ce n'est pas suffisant. L'arrivée de nouvelles compétitions (championnat de France triplète mixte, augmentation significative de la part de la licence au CR BFC du fait de l'embauche d'un CTFR, tir de précision, CRC jeu provençal, coupe de France jeu provençal...) il apparaît indispensable d'envisager une augmentation du prix de la licence. Le Président contrarié car étant obligé de revenir sur une promesse tenue en AG, finit par être convaincu par cette option si on ne veut pas mettre à mal le CD39. L'estimation sera affinée et elle se situera autour de 2€ (de 50€ à 52€ vraisemblablement) Bien sûr, tout cela sera rediscuté avant l'AG et une proposition sera faite aux Présidents.

3 : Bilan de la saison estivale (concours, régionaux et national).

Le Comité Départemental se rend parfaitement compte du très grand nombre de concours sauvages, de la très grande fréquentation de ces concours par des licenciés et la désertification des concours officiels. Où est la logique ? Les joueurs qui se plaignent régulièrement des coûts, n'hésitent pas à payer des boissons au prix fort et à s'engager dans des concours où la dotation est fantaisiste. Nos clubs affiliés subissent cette concurrence déloyale. Que faire ?

Le président suggère de laisser le choix aux clubs d'un concours officiel ou ouvert à tous pendant la période estivale. Une demande d'agrément devra être faite au préalable au Président du Comité.

Pour les concours ouverts à tous, les clubs ne seront pas couverts par les assurances.

Une discussion sera ouverte avec les Présidents le jour de l'AG en matinée.

4 : Bilan de la Journée Féminines.

Alexandra MONNET-FISTEBERG évoque une belle participation de 60 joueuses pour la 2^{ème} année « challenge Stéphanie Zerbini ». Cette journée se déroulait à Châtelneuf. Tout s'est bien passé. L'arbitre était Gilles OUTREY.

Le Marathon féminin BFC aura lieu le 27 novembre à Mâcon. 2 équipes représenteront le Jura (Salins-les-Bains et Orgelet).

Le Président achète les paniers garnis (25€ par panier) et les donnera à la déléguée Alexandra MONNET-FISTEBERG.

Pour les prises en charge :

- Hôtellerie : CD39
- Repas : CD39
- Frais de déplacement : Clubs ou joueuses

5 : Bilan de la sélection jeunes le 4 septembre à Bans.

Minimes : Goncalves Tom (Salins) - Bonnot Maxence (L'étoile Jura)

Cadets : Binda Bastien (Champvans) - Chevalier Samuel (Mont-sous-Vaudrey)

Juniors : Gallot Marius - Binda Loïc (Champvans)

7ième : Henzl Tyméo : junior (Champvans)

Educateur : Binda Samuel (Champagnole) et Besson Mathieu (Mont-sous-Vaudrey)

CRC Jeunes des 24 et 25 septembre à Dijon :

En Cadets/Juniors : équipe de Champvans (6 Joueurs + 1 éducateur Déliot José)

En Benjamins/Minimes : Entente Clairvaux/Champvans (5 joueurs + 1 éducateur Bourgeon Michel)

Le retour anticipé des équipes jurassiennes est inacceptable. L'organisateur avait prévu des repas sur les 2 jours. Le Président a demandé au CD21 de lui faire parvenir la facture et elle sera transmise au club de Champvans. L'attitude des éducateurs est elle aussi sujette à interrogation. L'absence de notre référent départemental, Ludovic BRASSEUR qui aurait pu superviser ces délégations n'a pas arrangé les choses.

Dernière minute : c'est l'équipe benjamins/minimes (Clairvaux/Champvans) qui ira à la finale CNC Jeunes à Saint Pierre les Elboeuf les 22-23 et 24 octobre. Le CD39 prend en charge les frais de déplacement de 2 voitures à 0.30€ du km. Les clubs prennent en charge la restauration et les tenues. Le CR BFC versera 250€ à l'équipe par le biais de la fiche financière des départements. Quant à la part fédérale, 800€, 400€ seront pour le CD39 et 400€ pour les 2 clubs concernés.

Dernière minute : Maxence BONNOT et Marius GALLOT sont retenus à l'issue des sélections régionales de Saint Florentin et iront aux Pépites à Douai.

Pour cette fin d'année, voici les formations prévues dans la région ainsi que les dates et les modalités pour s'inscrire. Néanmoins, Nadia DA COSTA fait remarquer que ces formations n'ont pas été diffusées. Pour l'une d'entre elles, c'est trop tard.

- **Formation tronc commun : date => 4 décembre 2022**

Lieu(x) de formation fixé(s) un mois avant en fonction de la localisation des candidats.

Date limite d'inscription : **1er novembre 2022**

Formulaire d'inscription : [LIEN TRONC COMMUN](#)

Attention : aucune inscription ne sera prise en compte en direct, il faut passer par le lien.

- **Formation BF1 : date => 14 et 15 janvier 2023**

Lieu(x) de formation fixé(s) un mois avant en fonction de la localisation des candidats.

Date limite d'inscription : **1er décembre 2022**

Formulaire d'inscription : [LIEN BF1](#)

Attention : aucune inscription ne sera prise en compte en direct, il faut passer par le lien.

- **Formation BF2 : date => du 14 au 16 octobre 2022**

Lieux de formation : DIJON

Date limite d'inscription : **1er septembre 2022**

Lien d'information F.F.P.J.P. : [LIEN INFORMATIONS BF2](#)

Formulaire d'inscription : [LIEN BF2](#)

Attention : aucune inscription ne sera prise en compte en direct, il faut passer par le lien.

6 : Préparation de la journée vétérans du 3 novembre à Bans.

Gilles OUTREY et Patrick GRUNEISEN

Nombre de joueurs : 175 (participation à au moins 4 concours et/ou championnats vétérans au cours de l'année écoulée)

Aide de Philippe JARCELLAT

Restauration : Le Centre.

Au moment de la rédaction du compte-rendu, les 21 clubs concernés par cette journée ont reçu un mail précisant les noms et les modalités.

7 : Préparation CDC

8 et 9 octobre à Champvans :

Délégués : Ludovic BRASSEUR, Antoine MARTINELLO et Hervé MOINE

Elite, Honneur, 1^{ère} division et 2^{ème} division Féminine : Pour les dates et horaires des rencontres de CDC, se référer uniquement au tirage sur le site du CD39.

Arbitres : Hervé ROUX et Georges LAMEIRAS le samedi. Hervé ROUX et Gilles OUTREY le dimanche.

22-23 octobre à Bans par La Gouriboule :

Délégués : Patrick CROTET et Paulo DE BASTOS

Elite, Honneur, 1^{ère} division et 2^{ème} division Féminine : Pour les dates et horaires des rencontres de CDC, se référer uniquement au tirage sur le site du CD39.

Arbitres : Gilles OUTREY et Patrick GRUNEISEN les deux jours.

Les arbitres sont pris en charge par le CD39. Attention, le club de Champvans propose des repas lors du premier week-end, par contre les joueurs/joueuses devront prendre leurs dispositions pour le 2^{ème} week-end car il n'y aura pas de repas de prévus.

8 : CNC les 8 et 9 octobre à Bans.

Club organisateur : Pétanque de Mont sous Vaudrey

Délégué : Dominique BACHELEY

Arbitres : MM. LOCATELLI, MONNIER et PAUTONNIER.

Le CD39 prendra un arbitre à sa charge. Un des deux arbitres les plus proches géographiquement (LOCATELLI ou MONNIER).

9 : Préparation Journée Sport Adapté du 15 octobre.

Le Président du CD39 Sport Adapté, M. Thomas DEVAUX, a informé le Président que cette journée devait être remise en 2023 pour des raisons de calendrier.

10 : Préparation de la Journée Handisport du 29 octobre.

Dernière minute : cette journée est reportée à une date ultérieure à la demande de Guillaume PICARD.

11 : Point sur les commissions.

- Arbitrage : Tous les arbitrages ont été honorés. 5 ou 6 jeunes candidats déjà inscrits au tronc commun. Frédéric MONNIER évoque une réflexion sur la gestion du site afin d'éviter quelques discordances entre les différents documents liés aux nominations des arbitres en particulier. Contact sera pris avec Philippe JARCELLAT.

- Sportive : Emilie MARAUX rappelle que l'équipe de Mont-sous-Vaudrey a remporté la 1^{ère} division du CDC vétérans et s'est donc qualifiée pour la finale régionale à Fenay les 15 et 16 septembre en terminant 5^{ème}. Elle évoque aussi le nombre impressionnant de matchs dont les résultats ne lui sont pas parvenus. Une dernière relance va être effectuée avant facturation des forfaits. Rappel des pénalités financières des forfaits : 100€ pour un match et 400€ pour un forfait général.

- Jeu provençal :

CDC provençal :

L'équipe de Mont-sous-Vaudrey a remporté la première édition du CDC jeu provençal et s'est qualifiée pour la finale régionale à Besançon les 17 et 18 septembre. La finale départementale a eu lieu à Messia-sur-Sorne le samedi 9 Juillet. Les deux premières équipes de chaque groupe étaient qualifiées : Champagnole et Moirans pour le groupe « Haut-Jura », ainsi que Sportivement Pétanque et Mont-sous-Vaudrey pour le groupe « Bas-Jura ».

En demi-finale, Sportivement Pétanque a battu Moirans, tandis que Mont-sous-Vaudrey s'est imposé face à Champagnole.

La finale a été remportée difficilement par Mont-sous-Vaudrey face à Sportivement Pétanque.

Les deux journées de qualification et la finale départementale se sont bien déroulées. Que ce soient les joueurs, les responsables d'équipes, les arbitres, tous ont apprécié l'esprit convivial de cette nouvelle compétition.

Pour l'an prochain, 9 clubs sur 10 engagés cette année souhaitent participer à l'édition 2023. Le club de Morez a une réunion ce lundi et donnera réponse par la suite. Orgelet inscrit 1 équipe.

Dernière minute : Morez ne représentera pas d'équipe. Il y aura donc 10 clubs engagés.

La date limite était fixée au 30 septembre.

En 2023, chaque club devra payer une **inscription de 25€**.

CRC provençal :

6 équipes de la BFC étaient réunies à Besançon les 17 et 18 septembre avec comme enjeu le titre régional et donc la qualification au Championnat National des Clubs. Mont-sous-Vaudrey représentait le Jura et le club s'est imposé avec brio dans cette compétition avec notamment une victoire face à un club nivernais en finale. Les Jurassiens iront donc défendre les couleurs de la Bourgogne - Franche-Comté à Fenouillet du 14 au 16 octobre.

RAPPEL : le CR BFC attribue une indemnité de 200€ à l'équipe vétérane et à l'équipe au jeu provençal en fin d'année par le biais de la fiche financière. Mont-sous-Vaudrey recevra 100€ de plus au Jeu provençal pour avoir remporté la finale régionale.

Le CR BFC attribuera aussi 250€ au club de Mont-sous-Vaudrey qui se rend à la finale nationale CNC Jeu Provençal.

Quant au CD39, concernant la finale nationale du CNC Jeu Provençal, il prend en charge l'hébergement (maximum 6 chambres) et le déplacement de 2 voitures à 0.30€ du km.

Enfin, le Président sollicitera Julien MARAUX pour la gestion de la nouvelle compétition 2023 : la Coupe de France au Jeu provençal. A ce titre, chaque club qui s'inscrira devra s'acquitter du même montant que pour la Coupe de France pétanque, **soit 10€**.

Il est précisé que l'équipe devra être composée d'une féminine au minimum comme la Coupe de France de pétanque.

Dernière minute : Julien MARAUX se charge de la mise en place de cette nouvelle compétition.

12 : Point sur la trésorerie.

Point sur la gestion des licences, mutations et trésorerie 2022 par Antoine MARTINELLO :

Situation à la date du 30/09/2022

Affiliation :

Le Comité du Jura comptabilise 27 clubs affiliés en 2022.

L'AS Jeanrenaud, la Pétanque Rousselande et le club de Bois d'Amont ne sont plus affiliés.

Licences :

1352 licences, soit 129.3 % par rapport aux 1046 licences établies en 2021 (+306 licences) et 89.1 % par rapport aux 1517 licences établies en 2020 (-165 licences).

Le CD 39 a donc récupéré 306 licenciés en 2022 sur les 471 perdus en 2021.

Répartition :

- 1259 licenciés « senior » dont 999 masculins et 260 féminines répartis comme suit :
 - 587 « vétérans » : 479 masculins et 108 féminines
 - 672 « seniors » : 520 masculins et 152 féminines

- 93 licenciés « jeunes » dont 74 masculins et 19 féminines
 - 30 « juniors » (23 masculins et 7 féminines)
 - 29 « cadets » (22 masculins et 7 féminines)
 - 22 « minimes » (19 masculins et 3 féminines)
 - 12 « benjamins » (10 masculins et 2 féminines)

40 duplicatas et 7 corrections d'erreur ont été comptabilisés soit 47 à la charge des clubs.

149 créations de nouvelles licences.

115 licences avec reprise de carte.

Mutations :

- 2 mutations internes 2020 traitées
- 3 mutations internes 2020 en attente dont 1 gratuite
- 1 mutation interne 2021 en attente

Pour 2022 :

- 81 mutations internes traitées et 1 en attente
- 6 mutations internes gratuites traitées
- 25 mutations externes sortantes traitées
- 1 mutation externe sortante gratuite
- 21 mutations externes entrantes ont été établies.

Trésorerie :

| | | |
|-------------------------------------|---|------------|
| • 27 affiliations x 54.00€ | = | 1 458.00€ |
| • 1259 licences « Senior » x 50.00€ | = | 62 950.00€ |
| • 93 licences « Jeune » x 12.00€ | = | 1 116.00€ |
| • 47 duplicatas/corrections x 8.00€ | = | 376.00€ |
| | | ----- |
| | | 65 900.00€ |

A ce jour la somme de 27 818.00 € a été réglée par chèque et 37 650.00€ par virement bancaire, soit 65 468.00 € et 432.00€ sont à encaisser.

La Fédération Française par une note d'informations précise qu'une extraction sera faite le vendredi 30 septembre, c'est-à-dire aujourd'hui, afin d'établir les fiches financières 2022 concernant le décompte des licences 2022 ainsi les mutations et affiliations des clubs.

Les logins seront désactivés vendredi 30 septembre à 20 heures.

Dès la réactivation des logins les CD pourront continuer à renouveler des licences 2022.

Dès la réactivation des logins les CD pourront établir de nouvelles licences 2023 valables fin 2022 et 2023 pour des joueurs et joueuses n'ayant jamais été licenciés.

Rappel : Présentation d'un certificat médical :

- pour les nouveaux licenciés : fournir un certificat médical datant de moins d'1 an (valable 3 ans),
- pour les renouvellements : dans la condition d'avoir un certificat médical de moins de 3 ans, renseigner le questionnaire de santé QS-SPORT et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (à défaut, fournir un nouveau certificat médical de moins d'1 an),
- pour les mineurs : renseigner le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques (à défaut, fournir un certificat médical de moins de 6 mois).

Point sur la Trésorerie par Dominique BACHELEY :

Nous avons perçu, début juin, 8400 €, c'est une partie de la subvention du Conseil Départemental ; c'est 70% du montant total accordé (12000 €) pour l'année 2022 ; les 30 % restants seront perçus à l'automne. Le compte-rendu d'utilisation de cette subvention a été envoyé.

Championnats de France 2022 : la dépense est de 3 265,80 € pour les tenues, et 14 208,24 € pour les délégations, soit un total de 17 474,04 €.

Factures des panneaux publicitaires : la réalisation de ces documents est en cours, et l'envoi a commencé.

Nos avoirs à ce jour :

| | |
|------------------------|-------------|
| CC Banque Pop | 568,47 € |
| Livret Banque Pop | 23759,56 € |
| CC Crédit Agricole | 1833,92 € |
| Livret Crédit Agricole | 76500,00 € |
| Espèces | 44,84 € |
| Total : | 102706,79 € |

A propos du coût de nos fournitures en énergie, le coût du kWh d'électricité n'a pas bougé. Par contre, le prix du gaz a augmenté d'environ 20 % par rapport à décembre 2021.

13 : Point sur le boulodrome régional.

- Chauffage : ce dossier sera rediscuté lors de la prochaine réunion.
Un vote a été effectué pour le maintien des 2€ par joueur lors de la période hivernale : Pour : 12 Contre : 1 Abstentions : 3
Pas de changement dans l'immédiat.

14 : Questions diverses.

Informations fédérales de la FFPJP par Jean-Marie MARAUX :

- Les effectifs de la FFPJP seront de 264 000 licenciés environ (rappel en 2021 : 226 000), soit une hausse de 38 000 licenciés.
- Côté finances, 2022 sera une année déficitaire due principalement à des dossiers judiciaires au détriment de la FFPJP, le déficit de l'année devrait se situer dans une fourchette de 100 000 € à 200 000 €. Heureusement que nous avons pu comptabiliser plus de licenciés puisque nous avons basé le budget sur 250 000. Nous avons également reçu des subventions supplémentaires à la suite du montage de dossier concernant la situation « Covid » 2021 où nous avons perdu beaucoup de licences (54 000), subvention à hauteur de 116 000 €.
- Sur le sportif, le Comité directeur a validé pour 2023 la création du championnat de France triplète mixte et de la Coupe de France de Jeu Provençal (même règlement que pétanque avec 6 joueurs par équipe dont au moins 1 féminine).
- Pour les jeunes, les championnats de France auront lieu à NEVERS avec des qualifications au niveau régional uniquement (92 équipes pour chaque championnat de France Minime, Cadet et Junior). Les quotas seront transmis à chaque région.
- Le championnat de France de tir de précision de 2023 se déroulera à Flamanville début juillet le vendredi situé entre le France Vétérans et le France Promotion.

- Sur la réforme des Nationaux, le Comité Directeur a demandé de revoir le projet et pour 2023, nous restons sur les mêmes dispositions qu'en 2022, il a été validé que les concours nationaux seront bloqués à un maximum de 512 équipes.
 - Sur le projet du Centre National Michel DESBOIS, 4 villes sont en compétition (ARLES, VALENCE, VICHY et CHOMERAC), le Comité Directeur de novembre tranchera en fonction des critères retenus et le nom de la Ville sera annoncé au Congrès National d'EVIAN LES BAINS les 17 et 18 décembre.
 - Pour le projet de classification à partir de 2023, une nouvelle catégorie sera créée pour les licenciés qui ne possède aucun point : la catégorie « non classé », donc nous aurons 4 catégories : non-classé, promotion, honneur et Elite.
 - Pour les prochains congrès, le Comité Directeur a retenu la candidature de GRANDE SYNTHE les 15 et 16 décembre dans le Nord pour 2023 et BELFORT pour 2024.
 - À la suite de l'appel d'offres concernant l'assurance de la FFPJP, le contrat a été reconduit avec MMA Assurances.
 - Bilan du loto du mois de juillet : très modeste. Un peu plus de 100€ de bénéfice.
Loto 2023 ? 2 dates : 8 ou 22 octobre ? Ces deux dates ne sont pas bonnes car elles correspondent à des journées de CDC en 2023.
Dominique se charge d'informer Brigitte que le CD39 ne fera plus de loto.
 - Mise à disposition du bar à la Mairie de Bans le 26 novembre.
 - Demande de mise à disposition du boulodrome le mercredi 1^{er} mars : handisport.
 - Location du boulodrome au « retro mobile » le 25 juin 2023.
 - Projet compétition PPF : il sera présenté par Aurélie BRENIAUX lors de la prochaine réunion du CD39.
 - Ouverture d'un compte à la Caisse d'Epargne : à la suite d'une rencontre avec Mme Vanessa SAILLARD en juin dernier, il a été décidé de créer un véritable partenariat avec sa banque avec, entre autres, la création d'un panneau. Par le fait, le CD39 FFPJP clôture ses comptes avec la Banque Populaire.
- Vote : Pour : 16 Contre : 0 Abstentions : 0

- Partenariat avec la société ALTITUDE FIBRE 39

A la suite d'une proposition du Président de la Pétanque de Pont de Poitte, M. Cyril VERPILLAT, le CD39 FFPJP a rencontré Mme Maud RAVEL de cette société qui souhaite se faire connaître et s'étendre au maximum sur le territoire. Il a été convenu d'un partenariat long et la création d'un panneau grand format.

- Prise en charge des repas par le CD39 des Jurassiens qui se qualifient le 2^{ème} jour d'un BFC au jeu provençal à partir de 2023.

Vote : Pour : 2 Contre : 10 Abstentions : 4

- Prise en charge des frais de déplacements par le CD39 des Jurassiens qui se qualifient sur un championnat BFC à partir de 2023. La question est posée car le Jura n'est plus que le seul CD de la BFC à ne pas indemniser les kilomètres. Dans tous les cas, il s'agira d'une voiture par équipe à 0.30€ du km sur présentation d'une note de déplacement au trésorier général hors frais d'autoroute. Les frais seront calculés à partir du siège social du club où le joueur est licencié.

Vote : Pour : 0 Contre : 15 Abstentions : 1

- Prise en charge des repas de l'équipe qui se qualifie pour la finale régionale au Jeu Provençal (même mesure que pour les vétérans)

Vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstentions : 2

En conséquence, les frais des repas de l'équipe de Mont-sous-Vaudrey seront remboursés.

- Mise à disposition du boulodrome le 2 octobre pour le match de Coupe de France de Sportivement Pétanque.

- Régionaux 2023 : les clubs concernés ont renouvelé leur dossier d'inscription. Néanmoins, le club de Bletterans s'est posé de nombreuses questions à la suite de l'édition 2022 qui n'a pas été une pleine réussite.

- Alexandra MONNET-FISTEBERG évoque l'excellente organisation de la journée du district de la Joux à Poligny avec 85 participants. Le Président en profite pour féliciter ce district pour sa mise en conformité administrative.

- Au niveau du Comité Régional BFC, Julien MARAUX a été retenu après un entretien d'embauche pour devenir le premier salarié en tant que CTFR (conseiller technique fédéral régional) De mémoire, 4 ou 5 candidats ont été auditionnés.

- Le Président termine cette très longue séance par évoquer la nécessité de préparer l'avenir du CD39 au-delà de 2024. Un appel est lancé pour qu'il puisse accompagner et former celle ou celui qui sera amené (e) à prendre cette responsabilité.

La séance est levée à 22h45.

La secrétaire générale du CD39 FFPJP
Nadia DA COSTA



Le Président du CD39 FFPJP
Paulo DE BASTOS

